

**Plus**  
magazine**Plus Magazine (fr)**

Date: 01-06-2023

Page: 021 in Epargne

Periodicity: Monthly

Journalist: -

Circulation: 52935

Audience: 205288

Size: 441 cm<sup>2</sup>

AVE: 7 601 €



# Prêter aux entreprises

Vous voulez aider l'entreprise qui fabrique des vélos à côté de chez vous tout en diversifiant vos placements ?



Des particuliers prêtent une partie de leur épargne aux PME grâce au financement participatif. Il existe en Belgique des plateformes de crowdfunding agréées qui facilitent les démarches administratives: Spreds, Look & Fin, Ecco Nova, Beebonds, LITA.co et WinWinner. L'investisseur peut espérer un rendement qui va de 2% à 9% brut selon le risque. C'est un moyen de placer son argent dans l'économie réelle et locale. Les prêts ont une durée

de maximum 5 ans. Mais ils sont plus souvent plus courts.

**CRÉDIT D'IMPÔT** Le crowdfunding s'inscrit également dans les dispositifs de prêts aux PME soutenus par les Régions. Il s'agit du prêt Proxi à Bruxelles, du prêt Coup de pouce en Wallonie et le Winwinlening en Flandre. Le prêteur reçoit un crédit d'impôt de 2,5% à 4% par an sur le montant prêté. Il peut aussi exister une garantie de la Région à hauteur de 30% à 40% sur le capital. Donc, en cas de défaut de paiement de l'entreprise, le capital du prêteur sera garanti et indemnisé à hauteur de ces pourcentages. Car n'oublions pas que prêter aux petites entreprises reste un placement risqué réservé aux personnes averties.

Pour le reste, il n'y a pas de frais de gestion pour les particuliers ni de droit d'entrée. Ce sont les entreprises qui financent le fonctionnement de la plateforme. Comme bien d'autres placements, il faut néanmoins compter un précompte mobilier de 30% sur les intérêts perçus, pas sur le capital donc. ●